

Séance du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un février à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Patrice LALANNE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

SARREMIA Carine, DARDERES Paul, GAUYACQ Jean-Paul, BONNAN Christian, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
13 février 2025

Etai(en)t excusé(s) :

DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, TISSIER Fabienne, URRUTIBEHETY Baptiste

Date d'affichage
13 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 février 2025

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
MASMONTET Jean

21022025 - 6

21 février 2025
et publication du
21 février 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Patrice LALANNE, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique 2024 le 21 février 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	34 263,85
- un excédent reporté de :	77 852,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	112 116,73
- un déficit d'investissement de :	42 834,01
- un excédent des restes à réaliser de :	13 459,00
Soit un besoin de financement de :	29 375,01

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	112 116,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	29 375,01
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	82 741,72
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	42 834,01

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. LE MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LAHONTAN

M. LE MAIRE M. Patrice LALANNE le(s) secrétaire(s) de séance

